

Ils décident, ils dépensent,
nous payons

.....
LE (VRAI) COÛT
DE L'UNION EUROPÉENNE





Dans l'intérêt de nos économies

attaquons-nous au monstre
bureaucratique bruxellois

En 1988, le rapport Cecchini¹ estimait le coût annuel de la non-Europe entre 4,25 % et 6,5 % du PIB communautaire. Nous avons aujourd'hui le recul nécessaire pour admettre que la fédéralisation de l'Europe à marche forcée ne nous a pas apporté ces points de croissance supplémentaires tant espérés de la part de nos adversaires politiques. « Sans l'Union européenne, ce serait une catastrophe », « L'Union européenne, c'est la paix » répètent-ils en boucle dans les médias pour tenter de persuader la majorité de Français qui s'est opposée à la Constitution européenne en 2005.

À croire que le syndrome de Stockholm, selon lequel un otage développe des sentiments affectueux envers son ravisseur, frappe la classe politico-médiatique dans son intégralité. En dépit de tout argument tangible et de tout chiffrage, elle voue un culte inconsidéré à cette structure bureaucratique, autoritaire et incapable de respecter la volonté des peuples comme nous le rappelle le traité de Lisbonne signé en 2007. Et gare à celles et ceux qui oseront remettre en cause sa

légitimité! Notre groupe Europe des Nations et des Libertés est mis au ban du Parlement européen, car euro-critique; nos amendements et nos résolutions très souvent rejetés, au mépris des principes démocratiques élémentaires.

C'est parce qu'il est grand temps de lever le voile sur l'Union européenne, que nous nous sommes attelés dans ce cahier à évaluer avec pragmatisme le coût qu'elle constitue pour la France. D'après une étude publiée par les Contribuables Associés en 2008 « Ce que nous coûte l'Europe »¹¹, l'intégration européenne coûterait chaque année à la France entre 50 et 65 milliards d'euros. À l'heure où notre pays ne dispose plus de marges de manœuvre budgétaire pour financer les investissements indispensables aux intérêts de la France et des Français, il est affligeant de voir nos dirigeants manquer autant d'objectivité sur cette question.

Steeve Briois

Député français au Parlement européen
Membre de la commission
du développement régional

COÛT DE LA NON-EUROPE :

Concept qui vise à estimer les coûts économiques (en % du PIB) de l'absence de mesures stratégiques prises à l'échelle européenne. L'objectif étant d'identifier les domaines d'actions publiques dans lesquels l'UE apporte une valeur ajoutée. Cette notion est galvaudée par nos adversaires politiques qui s'en servent afin de démontrer l'utilité de la fédéralisation européenne.

À QUOI SERT LE BUDGET EUROPÉEN ?

C'est par le cadre financier pluriannuel (CFP) que le Conseil¹ détermine sur une période de sept ans la participation financière des États membres au budget communautaire. Le CFP 2014/2020 contraint ainsi chaque État membre à verser chaque année à l'Union européenne :

- **80 % des « cotisations sucre »**, droits de douane issus des importations avec les pays tiers, soit **1,64 milliard d'euros** à la charge de la France en 2016^{III}
- **0,3 % des recettes fiscales** issues de la TVA, soit **2,9 milliards d'euros** à la charge de la France en 2016²
- **Une partie de son Revenu national brut (RNB) limitée à 1,2 % par le CFP** ; cette manne financière est devenue la principale ressource de l'Union européenne, là encore, ce sont **14,65 milliards d'euros** versés par la France en 2016



1. Conseil : Institution qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des 28 États membres de l'UE et dont l'objectif est de définir les grands axes de la politique européenne

2. Sauf indication contraire, les données exploitées proviennent toutes du site suivant : http://ec.europa.eu/budget/figures/interactive/index_en.cfm

En 2016, l'UE s'est dotée d'un budget de 144 milliards d'euros qu'elle a ensuite réalloué aux États membres par le biais de sa Politique Agricole Commune (PAC) et de ses politiques de cohésion, de recherche et d'innovation.

Le devoir de solidarité est mis en avant par nos adversaires politiques, mais la redistribution des richesses au sein de l'Union européenne vise surtout à réduire les disparités infra et inter-régionales ainsi que les écarts de compétitivité entre les États membres. L'objectif économique affiché est clair: rendre l'UE et la zone euro optimales, conformément à la théorie de Mundell (voir notre encart).

En effet, les technocrates bruxellois nous expliquent que l'Union doit être une zone homogène, où il ne saurait y avoir de trop grandes divergences économiques en termes de niveau de vie, de taux de croissance et de chômage.

Or l'Union européenne n'a pas attendu que cette convergence existe pour

rassembler les pays dans un marché unique: elle a mis la charrue avant les bœufs, à charge pour des pays comme la France de créer *ex-post* les conditions d'harmonisation par des transferts financiers. Résultat: nos entreprises doivent affronter des concurrents qui ont des coûts salariaux bien inférieurs, et le budget européen doit venir en aide aux régions moins avancées.

C'est vrai pour le marché unique mais aussi pour la monnaie unique, l'euro, qui a été mise en place entre des économies différentes voire divergentes.

Alors, trop ou pas assez d'Europe? Tout dépend de quel côté de la barrière on se place. Quand on s'appelle la France et que chaque euro supplémentaire versé à l'UE financera les infrastructures du voisin le rendant ainsi plus attractif aux yeux des entreprises au détriment de l'emploi de nos compatriotes, l'intérêt de cette Europe-là est plus que douteux.

QU'EST-CE QUE L'OPTIMALITÉ D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE OU MONÉTAIRE ?^{IV}

Robert Mundell, prix Nobel d'économie américain, définit l'optimalité d'une zone monétaire par sa capacité à endiguer un choc asymétrique exogène, c'est-à-dire un choc qui vient de l'extérieur et qui n'impacte pas les régions de la même manière. L'optimalité d'une zone monétaire dépend

de deux éléments: la mobilité des facteurs de production (capital et travail) et l'intégration budgétaire. Selon lui, la libre circulation des capitaux et des individus permet aux investisseurs et aux demandeurs d'emploi de s'orienter vers des régions plus dynamiques tandis qu'un budget commun est censé corriger les divergences économiques. Dans le cadre de son analyse sur la zone euro, Robert Mundell déplore de trop faibles transferts budgétaires et appelle à plus d'intégration européenne. On constate que l'UE s'est inspirée de cette théorie pour l'étendre à l'économie.

LA FRANCE, VACHE À LAIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Lorsque la France verse 100 euros à l'Union européenne, 43 euros partent subventionner les États membres bénéficiaires nets.

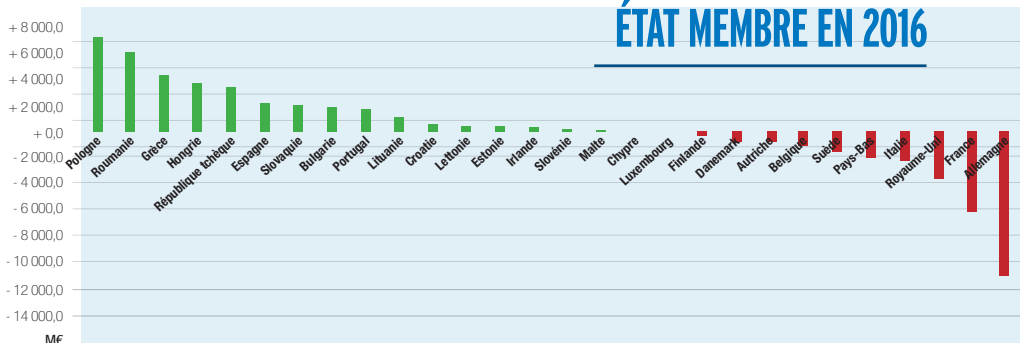
LA FRANCE : DEUXIÈME CONTRIBUTEUR AU BUDGET DE L'UE

D'après ce graphique (ci-dessous), la France est de loin le deuxième contributeur net au budget communautaire derrière l'Allemagne. Les soldes budgétaires excédentaires des pays contributeurs nets servent à financer la coûteuse politique de cohésion dans les pays de l'Est comme la Pologne, la Roumanie, la République tchèque et la Hongrie. En 2016, la Pologne a perçu 5,5 fois plus de fonds au titre de la politique de cohésion que la France!

Si le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), visant à porter

secours aux régions touchées par des catastrophes naturelles, incarne réellement l'expression de la fraternité européenne, ne faisons pas l'erreur de considérer ces transferts budgétaires colossaux comme de la solidarité. Les budgets alloués dont il est question sont destinés à financer les infrastructures (matérielles et immatérielles) et la formation afin d'améliorer la compétitivité structurelle des entreprises et surtout l'attractivité du territoire.

SOLDE BUDGÉTAIRE PAR ÉTAT MEMBRE EN 2016



LA CONTRIBUTION NETTE DE LA FRANCE A ÉTÉ MULTIPLIÉE PAR 12 DEPUIS 2000 !

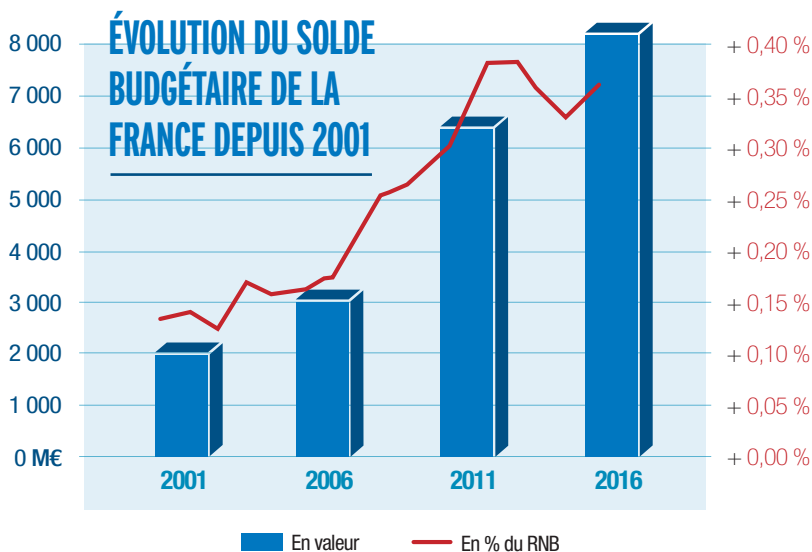
Depuis 2000, la France a perdu 79,43 milliards d'euros³ à cause de l'Union européenne, soit l'équivalent de notre déficit public en 2016. Le solde budgétaire opérationnel, communément appelé contribution nette, est la différence entre les dépenses affectées à chaque État membre (hors administration) et la contribution nationale ajustée. Les données du graphique ci-dessous nous révèlent l'accroissement spectaculaire du solde net français annuel qui est passé de -0,68 milliard d'euros en 2000 à -8,17 milliards d'euros en 2016.

Il s'agit ici de chiffres officiels, publiés annuellement par la Commission européenne, qui n'intègrent pas les ressources propres

traditionnelles de l'Union⁴. Si l'on ajoute à la contribution nationale nette, les droits de douane et les « cotisations sucre » issus du commerce français, le solde budgétaire atteint un déficit de 9,8 milliards d'euros pour l'année 2016 ! Cette manipulation statistique qui exclut les droits de douane de la contribution nationale porte un nom : « l'effet Rotterdam ». Il vise à neutraliser les droits de douane et agricoles qui, dans le cas des Pays-Bas, gonflaient leur participation au budget communautaire de par leur commerce tiré des ports de Rotterdam et d'Amsterdam. Dans tous les cas, ces manipulations nécessaires contribuent à biaiser le calcul des contributions nettes de chaque État membre.

3. Pour réaliser ce calcul, nous avons cumulé les contributions nettes annuelles entre 2000 et 2016

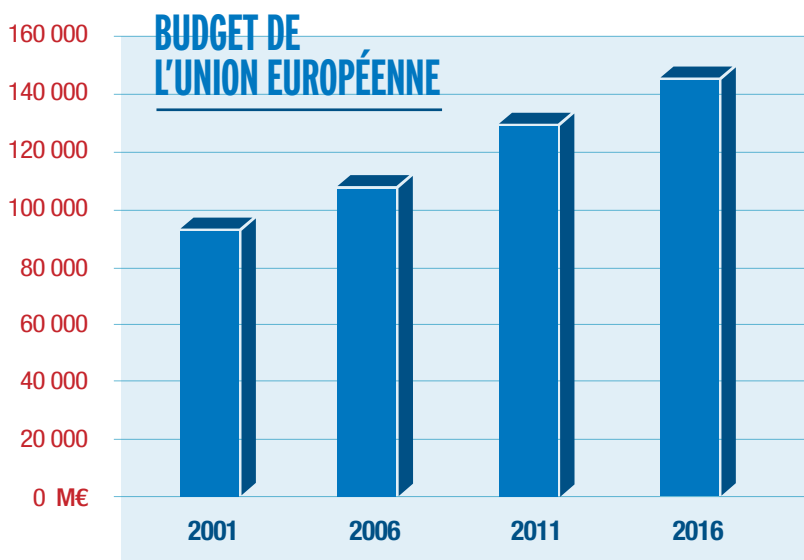
4. Ressources propres : Recettes fiscales de l'UE qui intègrent les droits de douane et les cotisations « sucre »



9,8 MILLARDS D'EUROS

***C'est le déficit net de la contribution française
au budget de l'Union européenne en 2016 !***

L'UE est une source de fiscalité supplémentaire, alors que les ménages et les entreprises français souffrent déjà d'un des systèmes fiscaux les plus lourds au monde.



Le graphique ci-dessus nous montre l'augmentation quasi-continue du budget européen depuis le début des années 2000. En l'espace de dix-sept ans, il est passé de 92,7 milliards d'euros à 144 milliards d'euros par an, soit une augmentation annuelle de 3,2 %. Certes, l'UE a accueilli treize nouveaux États membres depuis le début du siècle. Mais cela ne justifie en rien l'accroissement de 55 % de son budget annuel par rapport à 2000.

Pour réduire sa dépendance à l'égard des contributions nationales, l'Union européenne souhaite réviser ses sources de financement en augmentant la part des ressources propres dans le budget européen. Le 14 mars 2018, le Parlement européen a voté en faveur d'une résolution qui préconise de porter le taux de prélèvement sur les recettes fiscales issues de la TVA à 2 % et de finaliser la taxe sur les transactions du numérique et la taxe sur les transactions financières.

QUID DU BREXIT ?

En juin 2016, les Britanniques ont voté pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Depuis, l'Union tente de leur faire payer leur choix afin de dissuader toute autre initiative de même nature. Entre 40 et 65 milliards d'euros, c'est la coquette somme dont devrait s'affranchir le Royaume-Uni pour sortir de l'Union européenne: elle servira principalement à compenser la perte de la contribution britannique jusqu'à la fin du CFP en cours. Passée 2020, la contribution nette britannique annuelle qui s'élève en 2016 à

5,6 milliards d'euros, sera à la charge des autres États membres. Pour la France, la note serait salée puisqu'elle devrait verser 1,1 milliard d'euros⁵ supplémentaires à l'Union européenne sans recevoir le moindre centime en retour.

“ L'Union européenne a peur de voir le Royaume-Uni mieux s'en sortir à l'extérieur de l'Union qu'à l'intérieur ce qui pourrait inciter d'autres États membres à suivre cette voie vers la souveraineté nationale ”

Steeve Briots

L'UNION EUROPÉENNE : UN COÛT ADMINISTRATIF, RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF^{VI}

Nous avons vu que le budget européen est alimenté grâce aux contributions nationales et grâce aux ressources propres, c'est-à-dire les droits de douanes, les droits agricoles et les « cotisations sucre ». Or le coût de la perception de ces recettes fiscales reste à la charge des autorités nationales. Il comprend les charges de fonctionnement et les dépenses en personnel indispensables à la collecte des différents impôts. L'Union européenne utilise donc les services administratifs des États membres comme des unités décentralisées afin de se constituer son propre budget. Par conséquent, il est indispensable de lui imputer une partie de

ces charges pour estimer correctement son coût global.

En 2016, les recettes fiscales nettes, après remboursement d'impôts, représentaient 288 milliards d'euros^{VI} en France. D'après la Direction générale des finances publiques, le coût de la collecte s'élève à 1,36 % des recettes, soit 3,9 milliards d'euros. Dans la mesure où la contribution globale de la France au budget communautaire représente 6,77 % de ses recettes fiscales (19,5mds/288mds euros), nous pouvons estimer le coût administratif de l'UE à 264 millions d'euros! (6,77 % x 3,9mds euros).

5. Pour calculer ce chiffre, nous avons multiplié le solde excédentaire britannique par la part en % de la contribution française dans le total des contributions nationales de l'UE à 27 (hors Royaume-Uni).

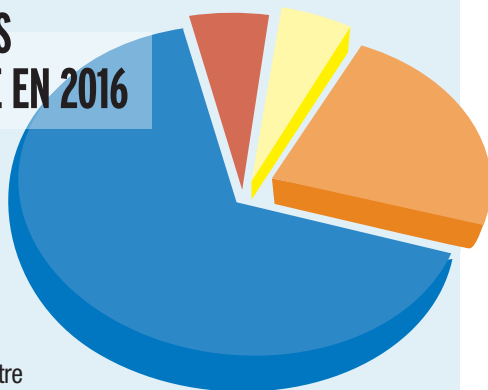
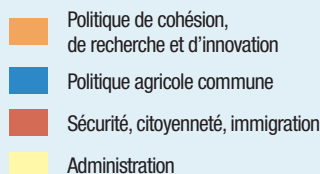
VENTILATION DES FONDS PERÇUS PAR LA FRANCE : L'AGRICULTURE N'EST PLUS UNE PRIORITÉ DE L'UE

Tandis que la contribution nationale de la France au budget de l'Union ne cesse de s'accroître passant de 12,9 milliards d'euros en 2000 à 19,5 milliards d'euros en 2016, les dépenses de l'Union européenne en France accélèrent leur décline. L'Hexagone n'a perçu que 11,3 milliards d'euros en 2016, soit 3,2 milliards d'euros de moins qu'en

2015. En résumé: donner plus pour moins recevoir!

Sur les 11,3 milliards d'euros, 65 % ont été reçus au titre de la PAC, 29 % au titre de la politique de cohésion, de recherche et d'innovation, le reste concernant les dépenses liées à la sécurité, la citoyenneté, l'immigration et à l'administration.

VENTILATION DES FONDS PERÇUS PAR LA FRANCE EN 2016



Cette illustration nous montre que la part des fonds perçus par la PAC est passée de 80 % en 2002 à 65 % en 2016. Pourtant confrontés à l'une des plus graves crises qu'ils n'aient jamais rencontrée, les agriculteurs voient les aides européennes se réduire progressivement passant de 10,5 milliards d'euros en 2003 à 7,4 milliards d'euros en 2016, notamment au profit des pays de l'Est. Certes, la France reste

le premier bénéficiaire de la PAC et reçoit 13,4 % du budget total qui lui est consacré. Mais cette baisse du budget de la PAC s'inscrit dans une volonté de l'Union européenne de désinvestir ce domaine de compétence afin de libérer une partie du budget pour financer une politique étrangère et une politique de sécurité communes qui ne servent aucunement les intérêts français.

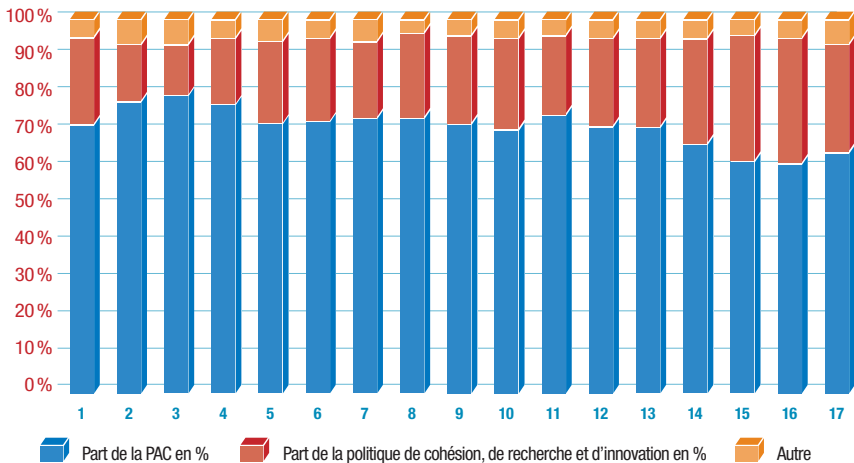
DES AIDES AUX AGRICULTEURS EN BAISSSE

L'Union européenne s'appuie quand cela l'arrange sur le principe de subsidiarité⁶ pour laisser à la charge des États le financement des politiques coûteuses. D'une part, il est hors de question que l'agriculture soit la variable d'ajustement du budget européen surtout s'il s'agit de financer des politiques pour lesquelles l'UE n'a aucune légitimité. D'autre part, si elle souhaite réduire son soutien financier à l'agriculture, l'Union européenne doit en assumer les conséquences. Cela passerait par redonner aux autorités nationales la liberté de négocier elles-mêmes leur politique commerciale avec

les pays tiers dans le domaine agricole et la possibilité de créer des mécanismes de compensation visant à lutter contre la baisse des cours des matières premières.



VENTILATION DES FONDS PERÇUS PAR LA FRANCE DEPUIS 2000



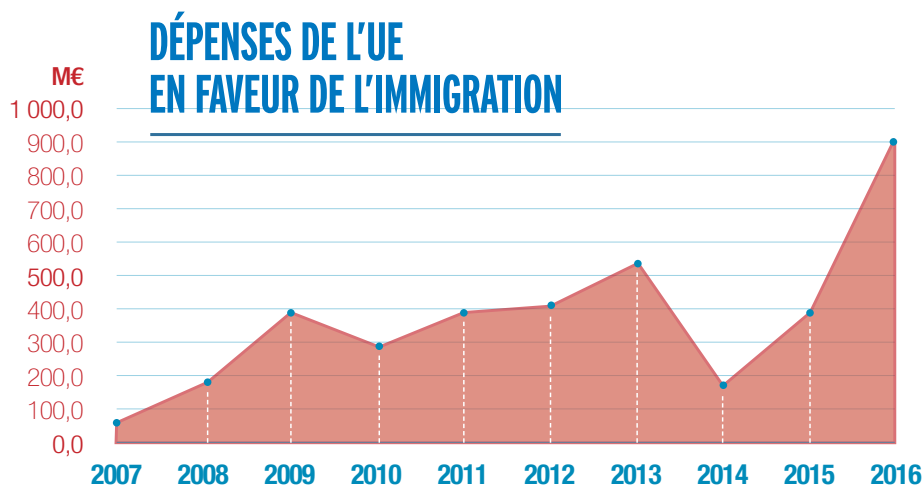
⁶ Subsidiarité : principe selon lequel une autorité centrale, l'UE, n'effectue que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur, les États membres.

ON N'EST JAMAIS MIEUX SERVI QUE PAR SOI-MÊME !

Une évidence qu'il est bien nécessaire de rappeler : il est préférable de disposer de son propre budget plutôt que de passer par une structure supranationale qui conditionnera le versement des fonds au respect de plusieurs critères.

Le principe est le suivant : l'Union européenne détermine au préalable les crédits d'engagement alloués à chaque rubrique dans le cadre de son budget annuel. Puis, les potentiels bénéficiaires des fonds européens, États membres, collectivités locales, entreprises ou associations, sollicitent l'UE pour obtenir de sa part un cofinancement. Mais c'est bien aux bénéficiaires d'entreprendre les démarches administratives préalables et de monter des projets éligibles aux fonds européens.

REPROGRAMMATION DES FONDS POUR FINANCER L'IMMIGRATION



1,584 milliard d'euros ont été dépensés depuis 2014 par le biais de la seule rubrique « Asile, Migration et Intégration ». 4 milliards d'euros depuis 2007! Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg ■

En matière d'éligibilité aux fonds européens, mieux vaut actuellement créer une association d'aide aux migrants clandestins plutôt que d'être le propriétaire d'une petite exploitation agricole.

À l'initiative de la Commission, le Parlement européen s'est prononcé en avril 2016 en faveur d'une résolution^{VII} visant à répartir 160 000 demandeurs d'asile en provenance d'Italie et de Grèce où les autorités sont débordées face à cet afflux migratoire d'une ampleur historique. Pour calmer les ardeurs des autres États membres, l'Union européenne leur a donné la possibilité de financer les programmes d'accueil et d'intégration des migrants avec les fonds européens.

En effet, en raison du blocage légitime des États au Conseil, la Commission européenne n'a pas réussi à augmenter le budget de la rubrique « Asile et Migration ». Elle a donc proposé aux autorités nationales d'utiliser l'enveloppe allouée à la politique de cohésion pour financer ces plans d'accueil. Or à budget constant, chaque euro dépensé pour les migrants ne l'est plus pour les Européens. Sont concernés par cette reprogrammation : le Fonds européen de développement régional (FEDER) et

le Fonds social européen (FSE), censé venir en aide aux jeunes faiblement qualifiés et aux demandeurs d'emploi. Le Président du Conseil départemental du Nord, Jean-René Lecerf, nous a d'ailleurs confirmé par courrier qu'il utilisait une partie du FSE pour financer le camp de Grande-Synthe. Plus étonnant encore, le Fonds européen agricole de développement régional (FEADER), intégré au second pilier de la PAC en faveur des jeunes agriculteurs, finance d'ores et déjà des projets de dissémination des migrants dans les zones rurales. Dans l'une de ses brochures^{VIII}, la Commission européenne nous informe que 750 000 euros issus du FEADER ont été alloués à des projets visant à promouvoir les échanges interculturels et l'esprit entrepreneurial chez les migrants.

Cette reprogrammation des fonds européens rend donc incalculable le budget total dédié à l'accueil des migrants clandestins.

NOTRE ACTION AU PARLEMENT EUROPÉEN :

Steeve Briois a déposé en septembre 2015 une proposition de résolution^{IX} visant à bloquer la reprogrammation des fonds structurels à destination de toute infrastructure d'accueil des migrants clandestins. Elle a été rejetée par l'ensemble de nos adversaires politiques.

PROCÉDURE DE SUSPENSION DES FONDS EUROPÉENS

Si l'Union européenne sait gaspiller l'argent du contribuable en finançant des politiques d'accueil des migrants contre la volonté des peuples européens, elle sait cependant se montrer intransigeante quant au respect des conditions d'obtention des fonds européens pour les projets utiles.

Établis par le traité de Maastricht en 1992, les critères de convergence fixent aux États membres des objectifs contraignants notamment en matière d'endettement et d'inflation. Depuis 1997 et le Pacte de stabilité et de croissance, l'Union européenne s'est dotée d'outils supplémentaires pour contrôler et sanctionner les mauvais élèves qui ne respectent pas leurs engagements financiers. Les sanctions peuvent aller d'un simple rappel à l'ordre jusqu'à une amende pouvant atteindre 0,5 % du PIB!

L'exemple de l'Espagne et du Portugal en 2016 nous montre que l'UE est également prête à suspendre les crédits de paiement lorsqu'une procédure pour déficit budgétaire excessif est ouverte à l'encontre d'un État membre. En effet, l'attribution des fonds européens est conditionnée au respect de critères financiers et budgétaires incluant le maintien du déficit public en-deçà de 3 % du PIB.



Cette conditionnalité macro-économique constitue alors un moyen de pression sur les États membres afin qu'ils appliquent les réformes structurelles recommandées par la Commission. Pour éviter la suspension des fonds, les pays concernés par cette procédure se doivent d'accepter l'accompagnement d'une assistance technique qui les aide à concevoir les politiques d'austérité. **En un mot: il s'agit d'une mise sous tutelle!**

Prenons surtout conscience des conséquences perverses du fonctionnement actuel de l'Union européenne. Dans les États membres qui présentent un déficit excessif et qui appliquent les réformes structurelles de la Commission, la politique de cohésion devient alors la première source d'investissement public. Cette dépendance aux fonds européens est d'autant plus nocive qu'elle rend l'UE indispensable.

NOTRE ACTION AU PARLEMENT EUROPÉEN :

En juillet 2016, Steeve Brioso a déposé une proposition de résolution^x visant à supprimer les critères de conditionnalité macro-économique dans l'attribution des fonds structurels européens. Proposition de résolution sans surprise rejetée par l'ensemble de nos adversaires politiques.

LES STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES VONT RENFORCER LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL ET LA GABEGIE BUDGÉTAIRE

L'Union européenne souhaite réduire l'influence des frontières nationales en renforçant la coopération territoriale entre régions des différents États. Ce type de projet est entièrement financé par le FEDER et intégré dans les stratégies macro-régionales. Celles-ci visent à élaborer des approches transfrontalières dans des régions qui partageraient les mêmes problématiques en l'occurrence le changement démographique, la préservation de l'environnement, la diversification de l'activité économique ou l'aménagement du territoire.

Il existe d'ores et déjà quatre stratégies macro-régionales qui mobilisent un budget global de 854 millions d'euros^{xi}

La gestion de projets transfrontaliers comme les parcs naturels ou les infrastructures de transport nécessitent logiquement et occasionnellement une coopération transnationale entre les autorités régionales de deux États membres. Néanmoins, il n'est pas indispensable d'institutionnaliser ces macro-régions dont le mode de gouvernance repose sur une participation accrue des autorités locales au sein des instances décisionnaires. Certes, ces stratégies macro-régionales se fondent jusqu'à présent sur le principe des trois « NON » : pas de moyens financiers supplémentaires, pas de nouvelles structures administratives et pas de nouveaux textes législatifs. Mais, pour combien de temps encore ? Ces macro-régions risquent, en effet, d'échapper progressivement au contrôle des États membres laissant le champ libre à la Commission européenne de s'octroyer de nouvelles prérogatives en

matière d'éducation, d'aménagement du territoire ou de politique familiale.

**DÉLAIS DE PAIEMENT : LA
BUREAUCRATIE BRUXELLOISE
NUIT À L'EFFICACITÉ
DES FONDS EUROPÉENS !**

649 millions d'euros^{xii} pour la France et 11,7 milliards d'euros pour l'UE au 31 décembre 2017 ! Ces retards de paiement nuisent fortement à l'efficacité des fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ES) car ils découragent les bénéficiaires, comme les PME et les collectivités locales, à y avoir recours.

Au lieu de reprocher aux gouvernements nationaux d'être trop lents

CRITIQUES

ON N'EST JAMAIS MIEUX SERVI QUE PAR SOI-MÊME !

dans la nomination de leurs autorités de gestion, la Commission européenne ferait mieux de s'attaquer à la complexité administrative des règles encadrant l'utilisation des fonds ESF. Une complexité qui n'est pas étrangère au fonctionnement bureaucratique de l'UE qui coûte chaque année aux contribuables européens la coquette somme de 9,3 milliards d'euros⁷ !

LA PROPAGANDE EUROPÉISTE VOUS COÛTE 120 MILLIONS D'EUROS PAR AN !

En matière de propagande, l'Union européenne n'est pas en reste, en atteste le budget « Communication » du Parlement qui s'élève à plus de 120 millions d'euros par an.

Chers contribuables, vous serez ravis d'apprendre que vos impôts financent la promotion des figures emblématiques du fédéralisme comme Simone Veil ainsi que des campagnes de communication visant à rapprocher l'UE des citoyens afin de combler le déficit de confiance dont elle pâtit. Cette machine de propagande va même jusqu'à exiger de la part des autorités nationales et régionales qu'elles communiquent systématiquement sur sa contribution dans les projets d'infrastructures financés par la politique de cohésion. En oubliant de mentionner que son budget est directement alimenté par les contributions nationales des États membres et que les projets sont cofinancés par les États ou les collectivités locales...

LE FEM OU COMMENT STOPPER UNE HÉMORRAGIE AVEC UN SPARADRAP ?

Depuis 2007, la France a perçu 90 millions d'euros pour le cas de 17 586 travailleurs licenciés et éligibles aux strictes conditions du fonds, soit 15% du budget du FEM. Ces chiffres nous révèlent combien notre pays est durement touché par la mondialisation sauvage et par les destructions d'emplois qui en découlent.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, ou FEM, a été conçu en 2006 pour faciliter la réinsertion professionnelle des travailleurs licenciés par des entreprises confrontées aux effets dévastateurs du libre-échange généralisé. Au lieu de s'attaquer directement aux racines du problème, l'UE préfère déverser de l'argent public dans le tonneau des Danaïdes. Ainsi, 611 millions d'euros ont été alloués au titre du FEM depuis sa création permettant ainsi d'étouffer la colère de 148 336 demandeurs d'emploi. Certes, notre groupe ENL vote systématiquement en faveur de l'attribution du FEM par solidarité avec tous les Européens victimes des délocalisations d'entreprises. Mais soyons clairs : nous préférierions voir l'Union européenne lutter contre les distorsions de concurrence exacerbées par le dumping social et environnemental pratiqué par les pays émergents. Ce qu'elle ne fait évidemment pas au regard de la multiplication des accords de libre-échange avec les pays tiers.

7. Dépenses administratives de l'UE en 2016

Mettre fin aux dépenses inutiles et à la propagande, RENDRE AUX ÉTATS LEUR ARGENT !

Depuis sa création en juin 2015, le groupe ENL s'est toujours battu au Parlement européen pour protéger la souveraineté des États membres et la liberté des peuples européens. Pragmatiques, **nos députés ont toujours défendu l'intérêt national sans faillir à leur devoir de solidarité envers les autres peuples d'Europe**, comme en témoignent leurs votes en faveur de l'attribution du FSUE et du FEM. Néanmoins, à l'heure où nos marges budgétaires sont réduites à cause de l'augmentation continue du taux d'endettement qui a atteint 100% du PIB, il est inconcevable de voir l'Union européenne s'enrichir sur le dos de ses États membres surtout lorsqu'il s'agit de financer des politiques pour lesquelles elle n'a aucune légitimité. Voici donc nos propositions de réformes dans le cadre de la préparation du CFP post-2020.

1. RÉALISER PLUS DE 26 MILLIARDS D'EUROS D'ÉCONOMIE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION...

- Réserver l'intégralité des fonds issus de la PAC et de la politique de cohésion, de recherche et d'innovation aux États membres. En effet, certains pays tiers bénéficient de cette manne sans être membres de l'UE, à hauteur de 8,1 milliards d'euros.
- Concentrer l'action extérieure de l'Union européenne sur une politique de développement (principalement en Afrique) et conditionner l'attribution des fonds au renforcement des contrôles à leurs frontières: 4,5 milliards d'euros.
- Supprimer la rubrique Sécurité, citoyenneté dont les prérogatives relèvent des compétences exclusives des États membres: 3,1 milliards d'euros.

- Mettre un terme à l'élargissement de l'Union européenne et donc économiser tous les crédits à l'Instrument d'aide à la pré-adhésion: 1,9 milliard d'euros.
- Supprimer l'aide à la Turquie pour son chantage sur les migrants: 1,5 milliard d'euros.
- Réduire le budget dédié à l'administration proportionnellement à la baisse des fonds alloués par l'Union européenne: 400 millions d'euros.
- Ne pas reconduire le Fonds européen pour les investissements stratégiques, appelé Plan Juncker qui est un échec: 1 milliard d'euros.
- Arrêter d'utiliser le FEDER pour financer les stratégies macro-régionales: 854 millions d'euros.
- Couper le financement alloué à la coopération territoriale: 653 millions d'euros.

QUELLES RÉPONSES ?

METTRE FIN AUX DÉPENSES INUTILES ET À LA PROPAGANDE, RENDRE AUX ÉTATS LEUR ARGENT !

- Supprimer les agences européennes sauf Frontex: 3 milliards d'euros.
- Supprimer les outils de propagande de l'UE: 350 millions d'euros.
- Supprimer le Conseil Économique et Social Européen: 119 millions d'euros.
- Supprimer le Service Européen d'Action Extérieure: 593 millions d'euros.
- Supprimer le Comité des régions: 82 millions d'euros.

2. POUR RÉDUIRE D'AUTANT LA PARTICIPATION DES ÉTATS MEMBRES AU BUDGET COMMUNAUTAIRE

- Supprimer le prélèvement sur les recettes fiscales issues de la TVA: 16 milliards d'euros.
- Redistribuer aux États membres tout excédent budgétaire dégagé l'année précédente: 10,6 milliards d'euros en une fois.

- Limiter à 1 % du RNB la contribution nationale au budget de l'UE: 10 milliards d'euros.
- Exiger le remboursement du coût de la collecte à la contribution nationale: 264 millions d'euros dans le cas de la France en 2016.
- Abandonner toute idée d'impôt européen.

3. ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES FONDS EUROPÉENS

- Interrompre la reprogrammation des fonds européens pour financer l'accueil des migrants en Europe.
- Supprimer tout critère de conditionnalité macro-économique dans l'attribution des fonds européens.
- Lutter contre les délais de paiement en réduisant la bureaucratie bruxelloise.

CONCLUSION

« L'ARGENT DE L'UNION EUROPÉENNE », C'EST LE VÔTRE !

« L'argent de l'UE », C'EST LE VÔTRE !

Ces propositions d'économies permettent de réduire de 26 milliards d'euros la participation des États membres au budget communautaire. Pour la France, cela représenterait une baisse de sa contribution annuelle de 5,2 milliards. À cette économie récurrente, nous pourrions ajouter 2,1 milliards d'euros liés au cumul des excédents budgétaires des années

précédentes: la France doit récupérer l'argent qu'elle a versé et qui n'a pas servi!

Mais surtout, la France continuerait de percevoir le même montant de fonds alloués au titre de la PAC et de la politique de cohésion, de recherche et d'innovation. En un mot: donner moins pour plus et mieux recevoir! Pragmatique, euro-réaliste et protectrice des intérêts économiques de chacun, cette proposition alternative va clairement à contre-courant de celle de nos adversaires politiques qui appellent en permanence à renforcer le monstre bureaucratique bruxellois.



SOURCES

■ ■ ■ I. Rapport de Paolo Cecchini sur le coût de la non-Europe, publié en 1988

■ ■ ■ II. Les Contribuables associés, « Ce que nous coûte l'Europe », juillet 2008

■ ■ ■ III. http://ec.europa.eu/budget/figures/interactive/index_en.cfm

■ ■ ■ IV. Montoussé M., Fligiuzzi A., (2007) « Les paiements internationaux » et al. Analyse économique et historique des sociétés contemporaines, Breal, pp.419-478

■ ■ ■ V. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2018-0076+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

■ ■ ■ VI. <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/ressources-depenses-etat/ressources/quels-sont-differents-impots-percus-par-etat.html>

■ ■ ■ VII. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bTA%2bP8-TA-2016-0102%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fFR&language=FR>

■ ■ ■ VIII. Brochure de projets de European Network for rural development « Le FEADER et l'intégration des migrants et des réfugiés »

■ ■ ■ IX. Résolution de Steeve Briois du 1^{er} septembre 2015 visant à bloquer la

reprogrammation des Fonds structurels européens à destination de toute infrastructure d'accueil des migrants clandestins

■ ■ ■ X. Résolution de Steeve Briois du 26 juillet 2016 visant à supprimer les critères de conditionnalité macro-économique dans l'attribution des fonds structurels européens

■ ■ ■ XI. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bTA%2bP8-TA-2018-0002%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fFR&language=FR>

■ ■ ■ XII. État de l'exécution des paiements et niveau du reste à liquider des programmes 2007/2013, désignation des autorités nationales et état de l'exécution des paiements intermédiaires 2014/2020 pour les programmes opérationnels des fonds ESI, Communication de la Commission européenne de décembre 2017

■ ■ ■ XIII. Vue d'ensemble de l'application du FEM au 26 janvier 2018, Commission européenne

ENL N° 4 - AVRIL 2018

Document financé en partie par le budget 400 du groupe Europe des Nations et des Libertés.

Rue Wiertz - ASP 01H246 - 1047 Bruxelles

Les propos de cette lettre n'engagent que leurs auteurs. Le Parlement Européen ne peut être tenu pour responsable des informations fournies.

Directeur de la publication : Nicolas Bay

Co-directeur de la publication : Soraya Lemaire

Maquette - Impression : E-Politic

Dépôt Légal : avril 2018

Crédits photos : © REA, Fotolia



Tous nos remerciements au Comité de Rédaction et de Relecture et en particulier à Christophe Hennelle

DÉFENDRE L'IDENTITÉ DES PEUPLES ET LA SOUVERAINÉTÉ DES NATIONS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Le groupe parlementaire **Europe des Nations et des Libertés** (ENL), fondé en juin 2015, regroupe **36 députés du Parlement européen**, issus de huit pays. On retrouve ainsi au sein de l'ENL, des élus **allemands, autrichiens, belges, italiens, néerlandais, polonais, britanniques** et **français**.

Les députés français sont les plus nombreux, représentés par 17 femmes et hommes **élus sur les listes présentées par le Front National** lors des dernières élections européennes.

